

<b>Zeitschrift:</b>	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
<b>Herausgeber:</b>	Société suisse des traditions populaires
<b>Band:</b>	66 (1976)
<b>Artikel:</b>	Réjouissances officielles à La Sagne en 1708
<b>Autor:</b>	Courvoisier, Jean
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005406">https://doi.org/10.5169/seals-1005406</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Réjouissances officielles à La Sagne en 1708

Dans un pays comme celui de Neuchâtel disposant de peu de ressources naturelles, marqué par le climat du Jura, où les habitants menaient une vie austère bien encadrée par l'Eglise réformée, les distractions étaient rares. Les mœurs se trouvaient exactement surveillées. Des ordonnances, depuis 1540 et 1542, interdisaient les danses provoquant perte de temps, inimitiés, envie, orgueil, guerre, meurtres, sédition et paillardise. Elles limitaient les jeux licites au tir à l'arquebuse et à l'arbalète, à la paume, à la boule, au palet et à d'autres non identifiés, ou prescrivaient notamment des vêtements sans aucun luxe. Une confirmation de l'abolition des danses, en 1579, puis de nombreuses poursuites montrent qu'il était plus facile d'établir des règles que de les faire respecter<sup>1</sup>.

Avec les années, les ordonnances inchangées en principe s'étaient un peu assouplies. Surtout, les autorités avaient pris conscience qu'il fallait organiser des fêtes avec soin pour permettre des explosions de joie contrôlées, sans licence. Les occasions ne manquaient pas de réchauffer le zèle des sujets pour leurs souverains vivant à l'étranger. Que l'on songe aux scènes – à vrai dire exceptionnelles – qui suivirent la transmission des pouvoirs par Jean-Louis-Charles à son frère Charles-Paris d'Orléans-Longueville, à Neuchâtel en 1668, quand on fit couler 12 muids (4168 litres) de vin en place d'eau dans la fontaine du Griffon, pour le bon peuple, auquel on jeta en outre l'équivalent de 40 pistoles en monnaie, voire en pièces d'argent à l'effigie du prince<sup>2</sup>. Rien d'aussi marquant, et visiblement étranger aux traditions locales, ne se passa en 1708 à La Sagne, puisqu'il s'agissait d'une juridiction campagnarde, et qu'on fêtait simplement un mariage lointain.

Pour l'intelligence du texte publié en annexe, avec une orthographe et une ponctuation modernisées, rappelons que La Sagne est une commune comptant 1195 âmes dans 343 maisons, lors du premier recensement de 1750 (975 habitants en 1974). Elle occupe la partie orientale d'une longue vallée se rétrécissant vers l'est, à l'altitude de 1000 à 1100 m, entre des crêtes de 1200 m au nord et 1400 m au midi. Les habitations de pierre sont dispersées le long de la route sur plus de 5 km, «à l'en-

<sup>1</sup> J. COURVOISIER: Une fonction disparue, celle de garde-vices, dans *Musée neuchâtelois*, 1965, p. 44–47. G.A. MATILE, Travaux législatifs des Plaids de mai, Etats et Audiences, Neuchâtel, 1837, p. 311–314. Exemple d'infraction en 1612, dans *Musée neuchâtelois*, 1973, p. 38.

<sup>2</sup> J.H.BONHÔTE, L'abbé d'Orléans et le comte de Saint-Pol à Neuchâtel en 1668, dans *Musée neuchâtelois*, 1889, p. 57–70.

droit», c'est-à-dire du côté bien exposé au soleil. Deux quartiers seulement voient les maisons se resserrer dans des sortes d'agglomérations peu denses; au «Crêt» se trouve l'hôtel de commune qui servait aussi d'auberge, d'école et de siège de la Justice; «Sagne-Eglise» tire son nom du bel édifice gothique bâti entre 1500 et 1526; la cure, semblable aux maisons rurales voisines, se dresse 250 m plus à l'ouest.

Reprenant le récit<sup>3</sup> dans l'ordre où l'a rédigé le notaire, greffier et secrétaire de commune Frédéric Perret (mort en octobre 1718), on trouve plusieurs fois mention du maire Henri Roy. Ce chef de la juridiction de La Sagne depuis 1706, officier du prince et pas du tout magistrat élu<sup>4</sup>, habitait à une distance de 20 km, au Val-de-Travers, où il exerçait les charges de notaire et de receveur; il sera de plus châtelain de cette vallée en 1716. Notable fort occupé, Roy ne se rendait dans sa mairie que pour les occasions importantes, par des chemins de traverse médiocres; ses fonctions judiciaires étaient assurées le plus souvent par son lieutenant. Les gouverneurs distribuant la poudre – en l'occurrence David, fils du «justicier» Abraham Vuille, et Jean, fils du «sautier» David Perrenoud – sont les administrateurs de la commune, élus pour un an et étroitement contrôlés par leurs concitoyens.

Le cortège, on le constate sans étonnement, organisé sous la direction des officiers responsables des milices, suit le maire Roy et l'autre notable du village, le pasteur; Samuel Legoux, arrivé en mars 1708 dans cette paroisse, mourra moins d'un an plus tard. Tous les détails sur les participants, rang et armes, ont leur importance. Formé à l'ouest du Crêt, le cortège traverse cette agglomération pour se rendre jusqu'à la cure (aujourd'hui Sagne-Eglise n° 138), puis aux Plans de La Sagne, un lieu-dit dont le nom s'est perdu, situé sans doute en pleine vallée au midi de l'église. On pouvait apercevoir de là l'extrême ouest de la vallée des Ponts et les terres de Berne, c'est-à-dire une partie de la crête s'élevant jusqu'au Chasseron, dans l'actuel district vaudois de Grandson.

Parmi les personnages bénéficiant d'une salve, l'Excellence mentionnée immédiatement après Frédéric I<sup>r</sup>, sa seconde femme Louise-Sophie de Mecklembourg et les membres de la famille royale était le comte Ernest de Metternich (1656–1727), ministre d'Etat, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse dans sa toute nouvelle principauté de Neuchâtel. Metternich résida au chef-lieu pendant près de 19 mois, jusqu'à la mi-juin 1709. Les illuminations des fenêtres au moyen de chandelles, les transparents, les écritœux et l'aigle (figure héraldique qui représente plus particulièrement la Prusse, sur un écartelé aux armes de Chalon et de Neuchâtel) font partie du décor des fêtes ultérieures, autant que les salves répétées. On remarquera l'insistance avec laquelle le rédacteur montre que tout s'est passé dans la joie et le

<sup>3</sup> Archives de La Sagne, Résultats, vol. 1, p. 11–13.

<sup>4</sup> Sur les magistrats et fonctionnaires d'ancien régime cités ici, voir aussi Folklore suisse, 1975, p. 17. Sur un feu de joie à La Brévine: *Musée neuchâtelois*, 1966, p. 89.

calme, malgré de copieuses libations. Ce sont tout naturellement les maîtres bourgeois de Valangin, dirigeants d'une corporation de droit public à laquelle appartenait la plupart des familles autochtones des montagnes neuchâteloises, qui servent d'intermédiaires pour remettre le mémoire à Metternich, dont on souhaitait implicitement obtenir la protection ou quelque faveur.

### *Annexe*

«Mémoire de ce qui s'est passé à La Sagne le 27<sup>e</sup> novembre 1708, jour des réjouissances pour la célébration du mariage de Sa Majesté, notre Souverain, avec Sérenissime et Auguste Princesse de Mecklembourg.

Le dimanche 25<sup>e</sup> novembre 1708, à la sortie du prêche, on avertit par billet tous les communiers et habitants de La Sagne de se rencontrer au village le lendemain à neuf heures du matin, et qu'on voulait distribuer à chaque personne une demi-livre de poudre. Monsieur le Maire Roy arriva à La Sagne sur le soir et fit savoir que les réjouissances ne se feraient pas le lundi, mais seulement le mardi 27<sup>e</sup>. Il fallut envoyer des exprès pour avertir tout le monde du renvoi. A neuf heures du matin, tout le monde se rendit devant la maison de ville. Les gouverneurs avec le greffier Perret distribuèrent la poudre. Il s'y trouva passé quatre cent cinquante personnes. Ensuite, vers les quatre heures du soir, les officiers de guerre formèrent un bataillon de tous ceux qui portaient les armes; ce qu'étant fait, Messieurs Legoux, pasteur, et Roy, maire, une compagnie des cavaliers, tant justiciers que conseillers, s'assemblèrent devant la maison où était Mondit Sieur le Maire et commencèrent à marcher hors du village deux à deux, précédés d'une trompette et du sautier avec le manteau de livrée. Ils allèrent près des troupes pour former la marche. Les cavaliers marchèrent les premiers, ensuite les vieillards, justiciers et conseillers (de commune) avec les anciens d'Eglise formaient un corps, avec chacun un pistolet à la ceinture, plusieurs joueurs de violon, hautbois et autres instruments suivaient ensuite, une partie des officiers de guerre, et les troupes avec les drapeaux et tambours suivant l'ordre. Une compagnie d'enfants depuis sept à douze ans fermaient la marche conduite par un sergent; les jeunes avaient des pistolets, les autres, plus grands, avaient des fusils. Dans cet ordre, on entra dans le village du côté du vent, et on passa jusques à la maison de cure éloignée dudit village d'une demi-heure, avec des cris de joie extraordinaire. En place de canon, on mit une quinzaine de gros mousquets sur une hauteur au-dessus du village, conduits par cinq personnes qui firent une décharge quand on passa devant eux. Depuis la maison de cure, on alla aux Plans de La Sagne, au lieu où était préparé le bois pour faire le feu de joie, lequel on pouvait voir tout le long de la vallée, jusque sur les montagnes de Travers et même sur les terres de Berne. La cavalerie se posta d'un côté, et les troupes et joueurs des autres côtés. Monsieur le Maire, avec

une torche allumée que le gouverneur lui mit à la main, alla à cheval mettre le feu au bois préparé pour le feu de joie qui était des plus gros. Il s'alluma d'abord. Pendant qu'il brûlait, on fit neuf décharges, la première pour le Roi, la seconde pour la Reine, la troisième pour la bénédiction de leur mariage, la 4<sup>e</sup> pour Son Altesse Monseigneur le Prince royal, la 5<sup>e</sup> pour Madame son épouse, la 6<sup>e</sup> pour la famille royale, la 7<sup>e</sup> pour Son Excellence Monsieur le Comte, la 8<sup>e</sup> pour Messieurs du Conseil d'Etat, la 9<sup>e</sup> pour Messieurs de la Classe (= la Compagnie des pasteurs). Les gros mousquets distants d'une demi-lieue firent aussi leurs décharges au bout de chaque décharge des fusiliers; les assistants levaient les chapeaux en l'air avec grands cris et des vive le Roi, la Reine, etc. On se mit à danser autour du feu de joie, jusques à l'entière définition d'ice-lui, tant y a que jamais on n'a vu des gens donner plus de marques de joie que les gens de La Sagne firent ce jour là. Quand on mit le feu au bois, on vit les fenêtres des maisons du village et autres toutes remplies de chandelles, et illuminées avec des écritœux vive le Roi et vive la Reine, avec l'aigle peinte sur les papiers pendans. On sonna les trois cloches pendant qu'il brûla, et on fit aussi des décharges de la tour du temple. On reprit la même route et, dans le même ordre, on revint au village. On fit une décharge par rang devant la maison de cure et devant celle où était logé Monsieur le Maire, après quoi Messieurs les Pasteur, Maire, Justiciers et une partie des anciens d'Eglise et conseillers allèrent souper ensemble dans le grand poile de la maison de commune. On y but à la santé du Roi et de la Reine, etc., au bruit des décharges des gros mousquets. Pendant ce temps, les joueurs faisaient retentir leurs instruments, et à tous ceux de la compagnie, sans décharge. Il y eut bal, où les vieillards et jeunes gens, avec les femmes et filles, dansèrent et se réjouirent d'une manière à ne le pouvoir exprimer, ce qui dura toute la nuit. Dans tous les cabarets, il y avait des gens qui se réjouirent aussi. Enfin la fête finit sans que personne se fît aucun mal, et quoique on but largement, on ne vit personne qui fût ivre, mais seulement gai et joyeux, en priant Dieu pour la bénédiction du mariage du Roi. Le tout se passa en bonne intelligence, sans discorde ni querelle.

La présente ainsi faite et donnée à Messieurs les Maître Bourgeois de Valangin, pour la rendre à Son Excellence.

F. Perret» (avec paraphe)